

La lettre du projet

Spéciale Développement Durable - Bulletin interne n° 6 – novembre 2015

LA GESTION DE L'ENERGIE



Une première analyse des **consommations énergétiques** par bâtiment avait été réalisée en 2011 dans le cadre de **l'autodiagnostic Développement Durable**. Cette analyse est depuis reconduite chaque année.

La décision de réaliser des **audits énergétiques des bâtiments** a ainsi été prise, dans le but d'analyser les conditions de fonctionnement des bâtiments et d'établir un diagnostic initial de la situation énergétique, tout en définissant les améliorations les plus rentables à mettre en œuvre.

La notion de **GESTION DE L'ENERGIE** a pris de l'importance à AURAL en 2012 lors de la préparation de la **certification V2010** puisqu'un critère y était consacré (7c). Un **groupe de travail « Gestion de l'énergie »** a alors été constitué. Il est composé de M. SCHAAL et Mme D'ANTONIO pour la Direction, M. JUND, Responsable des services techniques, et Mme FLUCKIGER, Coordonnatrice administrative.



Que dit la loi ? La directive européenne du 25/10/2012 relative à l'efficacité énergétique a été transposée dans le droit français par la loi du 16/07/13 et ses décrets d'application.

De par sa taille et ses activités, **AURAL a l'obligation de réaliser tous les 4 ans un audit énergétique.**

Le rapport d'audit a été transmis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

LES AUDITS ENERGETIQUES

Les **audits énergétiques** ont été réalisés sur les 5 bâtiments dont AURAL est propriétaire (Molière, Bergson, Haguenau, Colmar et Mulhouse) par le bureau d'étude ANETAME Ingénierie (Strasbourg), selon le cahier des charges publié par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie). Une subvention de la **Région Alsace** a été accordée.

L'analyse et les visites des sites ont commencé fin 2013, et les résultats ont été présentés par le bureau d'étude en octobre 2014.

Le bureau d'étude a conclu que d'une manière générale, **les bâtiments d'AURAL sont assez performants* au niveau thermique**. Le ratio de consommation de chauffage au m² est relativement faible.

* Performance énergétique ?



Elle se mesure en kilowatts/heure d'énergie primaire : kWhep.

Contrairement au kWh électrique facturé, le **kWhep** tient compte de l'énergie nécessaire à la production et au transport de l'électricité.

Par convention, 1 kWh facturé par le fournisseur d'électricité correspond à 2,58 kWhep. Ce coefficient varie selon le pays et selon le mode de production de l'électricité. Pour le gaz, le fioul et le bois, ce coefficient est égal à 1.

EE : Etiquette Energétique :

Surface chauffée estimée :	Molière 1870 m ²	Bergson 4228 m ²	Haguenau 1700 m ²	Colmar 1485 m ²	Mulhouse 1396 m ²
EE consommations chauffage :					
A		43 kWhep			
B					
C			103 kWhep	98 kWhep	121 kWhep
D	198 kWhep				
E					
F					
G					
H					
I					
EE consommations chauffage et électricité :					
A					
B					
C					
D					
E					
F		429 kWhep			
G	532 kWhep			561 kWhep	
H					
I			777 kWhep		833 kWhep

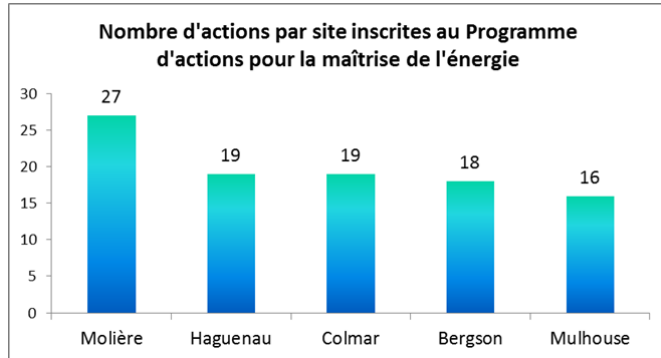
La partie la plus énergivore des bâtiments est la partie électricité due aux nombreux équipements spécifiques pour la dialyse.

La renégociation des contrats de fourniture d'électricité a été retenue parmi les actions d'amélioration, mais les principales actions à mettre en œuvre concernent les équipements techniques et leur utilisation.

PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

L'analyse des rapports d'audit des bâtiments a permis d'élaborer un **Programme d'actions pour la maîtrise de l'énergie**, validé par le Groupe Gestion de l'énergie le 15/09/15.

Il s'agit d'un programme d'actions pluriannuel qui comptabilise **38 actions** à mettre en œuvre, certaines pour l'ensemble des sites, d'autres plus spécifiques à certains sites.



Les actions concernent les différents postes de consommation d'énergie : chauffage, climatisation, eau chaude, ventilation, éclairage, et bureautique.

Globalement, les actions définies visent à un **meilleur suivi de l'entretien des différents équipements** et une véritable prise de conscience de la part des usagers concernant le **gaspillage énergétique**.

POLITIQUE DE GESTION DE L'ENERGIE

Parallèlement, une **politique de gestion de l'énergie** a été élaborée par le groupe Gestion de l'énergie.

Elle définit les grandes orientations permettant de **maîtriser les consommations et les dépenses d'énergie** concernant :

- les projets immobiliers, les équipements techniques et leur entretien,
- l'utilisation des bâtiments par leurs occupants.

La politique précise qu'une réflexion sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelable ainsi que toute autre possibilité de favoriser la qualité environnementale des bâtiments sera engagée pour toute nouvelle construction/rénovation ainsi que lors du remplacement d'installations vétustes.

La recherche de la performance des équipements doit se faire à tous les niveaux, que ce soit par une meilleure utilisation des équipements actuels ou lors de leur remplacement.



La politique promulgue une réelle lutte contre le gaspillage énergétique grâce à une meilleure utilisation des bâtiments.

CONSOMMATIONS 2014

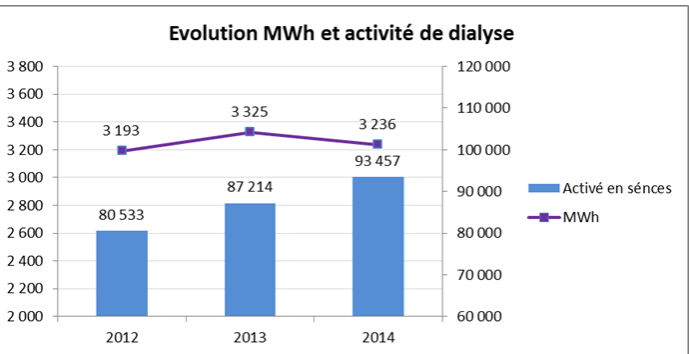
Le **Bilan 2014 de la gestion de l'énergie** à AURAL est consultable dans la Bibliothèque :

<\\SRV\FIC\bibliotheque\Développement Durable\Démarc DD\ENERGIE\RAPPORT GESTION ENERGIE 2014.pdf>



En 2014, la **consommation énergétique** pour l'ensemble des bâtiments AURAL (Bergson, Colmar, Haguenau, Molière, Mulhouse, Saint-Anne et Saverne) s'élève à **3 236 000 kWh**, soit **298 436 € TTC**.

Après une hausse de 4,2 % en 2013, **la consommation énergétique a diminué de 2,7 % en 2014.**



LES ECO-GESTES (SALARIE CITOYEN !)

Ajuster la température et chasser les excès :

- Couper le chauffage ou la climatisation en cas d'ouverture des fenêtres
- Adapter la température des locaux en fonction de la température extérieure
- Désencombrer l'espace devant et au-dessus des radiateurs pour améliorer leur efficacité
- Régler les radiateurs sur une même température lorsqu'il y a plusieurs radiateurs dans une même pièce (robinet thermostatique sur position 3 recommandée)
- Ne pas surchauffer les pièces peu ou pas occupées
- Veiller à éteindre la climatisation manuelle dans les locaux inoccupés, et en fin de journée
- Utiliser les protections solaires extérieures et intérieures de façon optimale
- Veiller au dégivrage régulier des congélateurs

Adopter le geste « nous éteignons »

- Eteindre les équipements plutôt que les mettre en veille
- Eteindre les écrans des ordinateurs lorsque la mise en veille n'est pas automatique (clients légers)
- Supprimer les éclairages superflus et favoriser la lumière naturelle
- Eteindre les éclairages pendant les périodes d'inoccupation des locaux



A suivre...

Pour toute question relative aux informations contenues dans ce bulletin, vous pouvez contacter **Emilie FLUCKIGER, Coordonnatrice administrative.**